

La maternité noire de Dorothy Roberts

Amani Braa

Université de Montréal, Canada

Résumé

Cet article propose un *mash-up* des œuvres majeures de Dorothy E. Roberts, pour éclairer la manière dont le racisme, le sexisme et le classisme structurent la surveillance des mères noires au Québec. Bien que largement absente du paysage francophone, la pensée de Roberts offre des outils puissants pour analyser la production d'une maternité normative par l'État, fondée sur des critères blancs, bourgeois et hétéronormatifs. En articulant ses concepts au contexte québécois – marqué par une surreprésentation des enfants noirs dans les signalements à la Direction de la protection de la jeunesse – cet article vise à combler un vide dans les études noires locales et à renouveler les approches critiques des politiques sociales. Il s'inscrit ainsi dans un projet de traduction politique et théorique des féminismes noirs, nécessaire pour repenser la justice reproductive et sociale au Québec. À partir d'une lecture transversale des travaux de Roberts sur la protection de l'enfance, la régulation reproductive et la criminalisation des familles noires, l'article met en lumière les continuités entre contrôle social, racialisation et gouvernance néolibérale. En ce sens, cette contribution entend ouvrir un espace de réflexion critique sur les politiques publiques québécoises et leurs effets différenciés sur les familles noires.

Keywords: Race; maternité; intersectionnalité; oppression reproductive; stigma; Welfare Queen; surveillance gouvernementale; politiques publiques; abolition

Introduction

Au Québec, le champ de la protection de la jeunesse est traversé par des transformations majeures, marquées par une judiciarisation croissante des enjeux sociaux (McTavish et al., 2022 ; Bernheim, 2023 ; Wacquant, 2010). Bien que la Loi sur la protection de la jeunesse présente l'intervention judiciaire comme une mesure de dernier recours (Bernheim, 2023), le nombre de dossiers portés devant les tribunaux ne cesse d'augmenter : entre 2006 et 2015, les cas traités par la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec ont crû de 266 %, alors même que le volume de signalements est resté relativement stable (Pleau, 2013 ; Bernheim, 2023). Pour plusieurs auteur·rice·s critiques (Crenshaw, 2011 ; Wacquant, 2010), ce phénomène s'inscrit dans une logique néolibérale de gestion des populations vulnérabilisées, qui déplace les responsabilités collectives vers les individus. En effaçant les dimensions structurelles de l'injustice — racisme, sexisme, inégalités économiques — l'État renforce les rapports de pouvoir tout en naturalisant les effets de la précarité (Thomas, 2010 ; Sandefur, 2008 ; Biland, 2019 ; Caldwell et Sinha, 2020 ; Cénat et al., 2021).

Dans ce contexte, de nombreuses études ont mis en lumière la surreprésentation constante des enfants noirs dans les services de protection de la jeunesse au Québec, en lien avec des dynamiques de pauvreté, de marginalisation sociale et de racisme systémique (Boatswain-Kyte, Dejean et Diakho, 2023 ; Maynard, 2018). À Montréal, un tiers des jeunes anglophones pris en charge sont noirs, et les enfants d'origine haïtienne sont placés à un taux trois fois plus élevé que les autres jeunes francophones (Bourdages, Bourque et Bernheim, 2023). Toutefois, ces travaux abordent principalement les dimensions raciale et économique de la surreprésentation, sans toujours interroger l'impact des rapports de genre.

Or, derrière l'expression *familles noires*, se trouvent d'abord des *mères* noires, souvent seules, pauvres, racisées et ciblées de manière disproportionnée par les mécanismes de signalement, d'intervention et de contrôle (Swift, 1995 ; Maynard, 2018). Sous couvert de neutralité, des notions comme la « négligence » ou le « manque de compétence parentale » servent à justifier des pratiques différentielles, sans nommer les normes implicites — blanches, bourgeoises et patriarcales — qui les sous-tendent. Cette invisibilisation des déterminants genrés de la répression familiale contribue à la reproduction d'une violence institutionnelle structurelle,

qui responsabilise les mères pour les conséquences de conditions qu'elles ne contrôlent pas (Bardone-Cone et Boyd, 2007).

C'est à cette intersection entre race, genre et classe que se situent les travaux de Dorothy Roberts, figure majeure du féminisme noir critique et du champ du droit aux États-Unis. Depuis les années 1990, Roberts démontre que les femmes noires des quartiers populaires sont systématiquement visées par des dispositifs de surveillance, de punition et de dépossession de leur parentalité, dans un contexte où la maternité est racialement codée (Roberts, 1990, 1993, 1996, 1997/2014, 2022). Malgré l'ampleur et la pertinence de son œuvre, ses textes restent peu traduits et rarement mobilisés dans les études noires québécoises, en particulier dans les analyses francophones. Le présent article propose de combler ce vide en offrant un *mash-up*¹ des principaux apports de Roberts. Il ne s'agit pas seulement de traduire, mais d'ancrer ses concepts dans le contexte québécois, où la surreprésentation des enfants noirs dans les services de protection ne peut être pleinement comprise sans une attention fine aux rapports sociaux de genre — trop souvent négligés dans les approches existantes.

Ce travail s'articule en trois temps. Dans un premier temps, nous proposons une généalogie critique de la construction sociale de la maternité noire, depuis les représentations déficitaires des familles noires jusqu'à la figure contemporaine de la mère défaillante. Dans un deuxième temps, nous présentons l'architecture théorique développée par Dorothy Roberts, en explorant ses analyses de la criminalisation reproductive, de la maternité normative et de la logique abolitionniste. Enfin, nous mettons en dialogue les apports de Roberts avec les réalités québécoises, afin de dégager des pistes de réflexion critique pour les études noires québécoises. Cette contribution vise à ouvrir un espace de discussion théorique et politique sur la maternité noire au Québec. Elle s'inscrit dans un projet de traduction intellectuelle plus vaste, qui reconnaît la portée transnationale des féminismes noirs, tout en tenant compte des spécificités locales. Traduire Dorothy Roberts, c'est faire entendre une voix essentielle pour comprendre les systèmes qui continuent de cibler les mères noires au nom de la protection de la jeunesse.

¹ Le terme « mash-up », emprunté au vocabulaire musical, désigne à l'origine le mélange de deux morceaux pour en créer un nouveau. Dans le présent article, il est utilisé pour désigner une démarche de synthèse critique articulant plusieurs textes de Dorothy Roberts afin d'en faire ressortir les lignes de force théoriques et politiques.

Situer la maternité noire : Généalogie critique d'une figure sous surveillance

La maternité noire, notamment dans les milieux populaires, a longtemps été au cœur d'un imaginaire social nourri par des stéréotypes racialisés et sexistes (Roberts, 1990). Dès les années 1930, les recherches scientifiques ont tenté de théoriser la « famille noire » comme une entité spécifique, souvent perçue comme déviante (Maynard, 2018). L'un des textes fondateurs de cette construction est celui d'E. Franklin Frazier, « The Negro Family in Chicago » (1932). Dans une étude antérieure (1927), il soulignait que l'histoire des familles afro-américaines ne peut être comprise sans remonter à l'esclavage, lequel aurait brisé toute continuité avec l'héritage social africain :

The first fact that makes the Negro family the subject of special sociological study is the incomplete assimilation of Western culture by the Negro masses . . . it meant the total distinction of the African social heritage.

(Frazier, 1927, p. 166)

Frazier (1927, 1932) postule que, dès l'esclavage, se sont développées des formes familiales dominées par un matriarcat contraint, lié à l'absence structurelle des pères, conséquence directe du système esclavagiste. Il attribue ainsi la stigmatisation persistante des familles noires, centrée sur l'idée de mères seules et d'enfants délinquants, à ce passé structurellement violent. Ce cadre de pensée est réactivé en 1965 avec la publication, très controversée, de « The Negro Family: A Case for National Action », également connu sous le nom de « Rapport Moynihan ». Daniel Patrick Moynihan y décrit la structure familiale noire comme un « enchevêtrement de pathologies » [*tangle of pathology*, 1965, p. 29], accusée de produire chômage, délinquance et échec scolaire. Ce texte renforce l'idée que les familles noires, en particulier les mères noires célibataires, seraient à l'origine des inégalités sociales que subissent leurs enfants.

Moynihan popularise ainsi la notion que la dépendance à l'aide sociale constituerait une pathologie spécifiquement noire et féminine, prélude à l'émergence de la figure de la « Welfare Queen » (littéralement, reine de l'aide sociale), dans les débats politiques et médiatiques des décennies suivantes. Cette représentation négative devient centrale dans les politiques sociales des années 1970-1990 (Bezusko, 2013). La « Welfare Queen » est dépeinte comme une mère noire célibataire, paresseuse, dépendante des drogues et tirant indûment profit des prestations

sociales (Dow, 2015 ; Hancock, 2003 ; Levin, 2013). Ce stéréotype, largement documenté (Bezusko, 2013; Collins, 2013 ; Maynard, 2018 ; Roberts, 1990), influence profondément les réformes de l'aide sociale et légitime une surveillance accrue des mères noires :

The image of the lazy, licentious, and ultimately un-American Black welfare queen was central to the ideological constructs that justified the War on Welfare, which really became a war on the Black poor (...) Poor Black women welfare recipients (those erroneously cast by dominant discourse as the “typical” welfare recipient) were now deemed lazy and un-American for not working outside of the home, whereas in the 1950s they were demonized for not being married stay at home moms.

(Bezusko, 2013, p. 44)

Ces critiques s'appuient sur une définition, implicite, mais puissante, de « la maternité normative » (O'Reilly, 2023), historiquement façonnée par des critères blancs, bourgeois et hétéropatriarcaux (Collins, 1994 ; Roberts, 1990 ; Swift, 1995). Toute mère qui s'en écarte devient potentiellement « défaillante ». Dorothy Roberts (1996) montre que cette norme sert à naturaliser la suspicion envers les femmes noires pauvres, dont la parentalité est jugée à risque. Cette posture s'articule avec les travaux fondateurs de Crenshaw (2011), qui conceptualisent l'intersectionnalité pour rendre compte des dynamiques de pouvoir multiples et simultanées. Tandis que Crenshaw met l'accent sur la visibilité politique et juridique des femmes noires, Roberts applique cette logique au domaine de la parentalité, de la santé reproductive et des systèmes de contrôle social (Roberts, 2014). Elle se distingue aussi par son insistance sur la maternité normative, c'est-à-dire l'ensemble des critères racialisés et bourgeois définissant ce qu'est une « bonne mère ». Cette notion entre en dialogue avec les écrits de Collins (1990), où la figure de la « matriarche noire » est analysée comme une construction raciste servant à disqualifier les savoirs maternels des femmes afro-américaines.

Pour Collins, les mères noires développent des formes de savoirs résistants et communautaires qui défient les normes institutionnelles — un argument que Roberts prolonge en soulignant le potentiel subversif de la maternité noire face aux injonctions de l'État (Roberts, 2014). D'autres chercheuses encore, comme Threadcraft (2016), Nash (2018) ou Dionne (2020), ont contribué à enrichir le corpus du féminisme noir autour des questions reproductives, en abordant notamment les enjeux de désir, de sexualité, de respectabilité et de violence obstétricale. Il importe de rappeler les travaux fondateurs de Bell Hooks (1984), qui lie la

maternité noire à une critique structurelle de la domination patriarcale et de la reproduction sociale. Elle dénonce la focalisation exclusive du féminisme blanc sur le droit à l'avortement, et appelle à une vision plus globale de la justice reproductive — ce que Roberts (2022) incarne en proposant une lecture abolitionniste du système de protection de l'enfance.

Au-delà du champ des politiques sociales, cette criminalisation symbolique s'étend à d'autres institutions étatiques. Une abondante littérature a analysé comment la justice, la police et les services de protection de l'enfance ont contribué à une surveillance spécifique des mères noires, les tenant pour responsables des « risques » posés par leurs enfants (Alexander, 2011 ; Goffman, 2009 ; Rios, 2011 ; Schram et al., 2009 ; Wacquant, 2009). Les mères noires des classes populaires deviennent les cibles d'un contrôle social renforcé, souvent plus sévèrement punies ou suspectées d'incompétence parentale (Amore, 2023 ; Brown, 2022 ; Crenshaw, Ocen et Nanda, 2015). Elles sont régulièrement dépeintes comme des figures à risque, porteuses de comportements déviants, voire responsables de la trajectoire pénale de leurs enfants (Ferguson, 2000 ; Byfield, 2014 ; Morris et Perry, 2016).

Des études récentes montrent que ces femmes développent diverses stratégies parentales pour se protéger, elles et leurs enfants, de cette surveillance constante. Elles agissent à la fois par peur que leurs enfants soient criminalisés, mais aussi par crainte d'être elles-mêmes jugées et punies en tant que « mauvaises mères » (Elliott et Reid, 2019). Cette peur est notamment liée à la menace réelle de perdre la garde de leurs enfants ou d'être poursuivies pour négligence : « Punitive and disciplinary forms of governance disproportionately target low-income Black Americans for surveillance and punishment, and research finds far-reaching consequences of such criminalization » (Elliott et Reid, 2019, p. 3). Dans ces contextes, le rôle maternel se construit en tension constante entre peur, discipline et anticipation du regard social. Comme le montrent Elliott et Elyshia (2013), « race, class, and gender (...) are socio-politically constructed categories that . . . inform people's everyday perceptions and ways of navigating their social environments » (p. 724).

Loin d'être une réalité strictement américaine, les représentations stigmatisantes de la maternité noire — de la figure de la « Welfare Queen » aux récits de négligence maternelle — trouvent des échos puissants au Québec, où les femmes noires sont confrontées à des formes

croisées de racisme, de sexisme et de classisme (Maynard, 2018). Ces oppressions deviennent particulièrement visibles lorsqu'on examine les logiques de surveillance et de répression ciblant les familles noires dans le fonctionnement du système québécois de protection de la jeunesse (Bourdages, Bourque et Bernheim, 2023). Plusieurs études ont d'ailleurs documenté la surreprésentation des enfants noirs dans les signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (Bernard, 2004 ; Boatswain-Kyte et al., 2020 ; Cénat et al., 2021 ; Lavergne et al., 2009).

Ces dynamiques s'inscrivent dans la continuité d'un régime de contrôle social hérité du colonialisme, qui, de l'époque esclavagiste à aujourd'hui, n'a cessé de disqualifier et de réguler la maternité noire (Collins, 2013 ; Maynard, 2018). De nombreux travaux insistent sur l'importance de replacer les conditions sociales et historiques vécues par les femmes noires dans l'héritage de l'esclavage et dans les représentations racialisées et genrées qui en découlent (Crenshaw, 1991). Bien que souvent occulté dans l'imaginaire collectif canadien, l'esclavage a bel et bien existé sur le territoire pendant plus de deux siècles, laissant une empreinte durable sur les rapports sociaux, notamment en ce qui concerne la place des femmes noires dans la société (Wilson, 2023). Comme le rappelle Maynard (2018), cet effacement historique, renforcé par l'absence de départements d'études noires dans la majorité des universités canadiennes, contribue à une forme d'amnésie collective, empêchant ainsi de saisir la continuité des violences systémiques vécues par les communautés noires, et en particulier par les femmes. Dans cette lignée, Cooper (2020) met en lumière la violence reproductive spécifique infligée aux femmes esclaves, privées de tout droit sur leur corps et sur leurs enfants, ces derniers étant automatiquement considérés comme la propriété du maître. Cette dépossession extrême du lien maternel constitue une forme de violence genrée radicale, dont les répercussions se prolongent aujourd'hui à travers les mécanismes contemporains de contrôle, de surveillance et de criminalisation des mères noires.

Au Québec, plusieurs travaux ont montré que ces logiques ne se sont pas dissipées avec l'abolition de l'esclavage. Zellars (2020) souligne que les femmes noires restent surreprésentées dans les sphères de la pauvreté, du sous-emploi, du logement précaire et de la monoparentalité forcée, souvent en raison de politiques publiques prétendument neutres, mais aux effets

discriminatoires. Ségrégation résidentielle, précarité économique, invisibilisation scolaire et surveillance policière ciblée incarnent aujourd'hui les formes renouvelées de ce contrôle social. Les recherches de Walker (2019) et de Khan (2020), portant sur les trajectoires de mères noires au sein des services sociaux et des dispositifs de protection de la jeunesse, révèlent des dynamiques similaires à celles observées aux États-Unis : responsabilisation individuelle, pathologisation des familles noires, et occultation des violences structurelles. Les mères noires se retrouvent souvent isolées face à un système qui les soupçonne d'emblée d'être incompetentes ou négligentes, et qui mobilise à leur encontre les outils du signalement et de l'intervention de manière disproportionnée (Bourdages, Bourque et Bernheim, 2023).

Cependant, contrairement au contexte états-unien, la recherche québécoise sur ces enjeux a essentiellement abordé la question sous l'angle de la race, en mettant en lumière la criminalisation des familles noires dans leur ensemble. Or, cette notion masque en réalité une surreprésentation des mères noires, qui apparaissent comme les véritables cibles des politiques de protection de la jeunesse. Le croisement entre race et genre devient donc un prisme essentiel pour comprendre la spécificité du contexte québécois. C'est dans cette perspective que les apports de Dorothy Roberts, qui a analysé la criminalisation des mères noires aux États-Unis, permettent d'enrichir notre lecture des politiques québécoises en matière de protection de la jeunesse. Son travail met en évidence la manière dont ces politiques contribuent à reproduire les hiérarchies raciales et genrées, en ciblant de manière systémique les femmes noires et en fragilisant leur rapport à la maternité. En transposant cette analyse au Québec, il devient possible de mieux comprendre comment la surveillance institutionnelle s'inscrit dans une longue histoire de contrôle des corps noirs féminins, à la croisée de plusieurs rapports de pouvoir.

La criminalisation des mères noires : un *mash up* de Dorothy Roberts

Dorothy E. Roberts est une juriste, sociologue et militante féministe noire, dont les travaux ont profondément marqué les champs du droit, de la bioéthique, des études raciales et du féminisme critique. Ses apports théoriques s'inscrivent dans une tradition intellectuelle afroféministe états-unienne nourrie par les apports de penseuses comme Angela Davis, Patricia Hill Collins, Audre Lorde, Kimberlé Crenshaw ou encore bell hooks. Roberts développe une

approche rigoureuse et interdisciplinaire, articulant droit, histoire, sociologie et critique sociale, pour analyser le contrôle systémique de la maternité noire.

À la fin des années 1980, elle constate une augmentation significative du nombre d'articles parus dans les médias au sujet de femmes qui avaient été poursuivies en justice après avoir consommé des drogues durant leur grossesse (Roberts, 1990). Sur l'ensemble du continent américain, les procureurs ont déposé différentes accusations afin de punir ces femmes : crime fœtal, négligence à l'égard d'un enfant, trafic de drogues auprès d'une personne mineure, voire tentative de meurtre. Roberts note que cette persécution visait majoritairement les femmes noires :

When stories about the prosecutions of women for using drugs during pregnancy first appeared in newspapers in 1989, I immediately suspected that most of the defendants were Black women. Charging someone with a crime for giving birth to a baby seemed to fit into the legacy of devaluing Black mothers . . . My hunch turned out to be right.

(Roberts, 1997, p. 938)

Comment un problème de santé publique est-il devenu une affaire de justice pénale, résolu en emprisonnant les femmes au lieu de leur fournir de meilleurs soins de santé ? Et pourquoi les femmes noires en particulier ? C'est à ces questions que Roberts répond, dans des analyses structurées en trois volets. Elle retrace d'abord l'histoire de l'oppression reproductive des femmes noires, inscrite dans un système raciste et patriarcal allant de l'esclavage aux stérilisations forcées. Elle critique ensuite l'effacement des voix des premières concernées dans les débats publics et scientifiques. Enfin, elle appelle à l'abolition des systèmes de protection de la jeunesse, qu'elle considère comme des dispositifs destructeurs et irrécupérables.

Parler *pour* les mères noires

Dans ses premiers textes des années 1990, Roberts revient sur les représentations dominantes qui présentent les femmes noires comme inaptes à la maternité. Elle analyse l'impact des politiques sociales, qui, au lieu de soutenir *les familles* noires, tendent à punir et stigmatiser *les mères*, souvent qualifiées de paresseuses ou d'irresponsables. Roberts prolonge les analyses de Patricia Hill Collins sur la disqualification des mères noires (1994), celles de bell hooks sur la maternité comme lieu d'oppression et de résistance (1984), et de Kimberlé Crenshaw sur l'invisibilité juridique des femmes noires (1991). Pour Roberts, la criminalisation des mères

noires s'inscrit dans un système américain patriarcal et raciste, où les femmes noires subissent une oppression multidimensionnelle (1993, 2014). Elle retrace ainsi l'histoire de cette oppression reproductive, de la marchandisation de la fertilité des femmes esclaves jusqu'aux stérilisations forcées pratiquées sur les femmes afro-américaines et latines au XXe siècle. Elle montre comment une matrice dynamique d'oppressions — fondée sur la race, le genre et la classe — sert à maintenir les inégalités structurelles à l'ère néolibérale. En explorant le rôle historique des mères noires dans la société américaine, Roberts souligne leur contribution essentielle, bien que souvent invisibilisée, au bien-être des familles blanches. Leur travail non rémunéré — soins aux enfants, entretien domestique, soutien communautaire — a été systématiquement dévalorisé, tandis que les stéréotypes racistes les représentaient comme négligentes envers leurs propres enfants. À partir des années 1980, la figure du « bébé du crack » a cristallisé cette criminalisation, en annonçant l'arrivée d'une génération d'enfants noirs problématiques, confondant drogue, pauvreté et race comme marqueurs de déviance. Des discours comme celui de Moynihan (1965) ont renforcé cette stigmatisation, en faisant des mères célibataires noires les responsables de la « désintégration » de la famille noire.

Dans son article fondateur « Punishing Drug Addicts Who Have Babies » (1990), Roberts analyse la manière dont les droits reproductifs des femmes noires pauvres sont constamment restreints : stérilisations imposées, retrait disproportionné des enfants noirs de leur famille, surveillance et suspicion permanentes envers leurs capacités parentales. Sous l'esclavage, la fertilité des femmes noires était contrôlée pour maximiser la force de travail, leurs enfants appartenant aux propriétaires. Au XXe siècle, des femmes noires et métisses ont été stérilisées sans leur consentement au nom d'idéologies eugénistes. Nous l'avons vu, aujourd'hui encore, aux États-Unis comme au Québec, les enfants noirs sont surreprésentés dans les systèmes de protection de la jeunesse, révélant une méfiance systémique envers les mères noires (Maynard, 2018).

En retraçant l'histoire de la régulation des familles racisées — de la séparation des familles d'esclaves à l'enlèvement d'enfants autochtones ou d'immigrants pauvres —, Roberts démontre que le système actuel de surveillance familiale s'inscrit dans une continuité suprémaciste, capitaliste et patriarcale. Cette lecture historique permet de comprendre la

persistance d'un contrôle étatique sur les corps noirs. Le mythe du « bébé du crack », bien que largement invalidé par la recherche scientifique (Roberts, 2014), a durablement justifié la répression des mères noires. Roberts montre que cette régulation s'enracine dans une longue histoire de domination reproductive imposée aux femmes noires, qui continue de servir les logiques racistes de l'État contemporain.

Parler *avec* les mères noires

Dans ses ouvrages majeurs, « Unshackling Black Motherhood » (1996), « Killing the Black Body: Race, Reproduction, and the Meaning of Liberty » (1997), et « Torn Apart: How the Child Welfare System Destroys Black Families and How Abolition Can Build a Safer World » (2022), Roberts insiste sur l'absence des voix des femmes noires dans les débats publics. Elle centre ainsi son analyse sur les récits des femmes noires pauvres, qui sont les plus exposées à la surveillance institutionnelle et les moins aptes à se conformer au modèle dominant de maternité blanche et bourgeoise. Elles deviennent ainsi les principales cibles du contrôle étatique (Roberts, 2014).

Roberts (2014) identifie une « double oppression imbriquée » — le racisme et le patriarcat — qui rend les mères noires particulièrement vulnérables à la criminalisation. Dès qu'elles s'écartent des normes dominantes, elles deviennent les cibles de dispositifs de régulation. Dans un contexte où la maternité est imposée comme fonction sociale universelle, toute déviation est perçue comme un échec. Pour elle, ce cadrage, inspiré d'une normativité blanche, invisibilise les réalités vécues par les femmes noires et les expose à une surveillance accrue. Elles font l'objet de stigmatisation médicale, de préjugés raciaux dans les soins, et de décisions biaisées dans les procédures de garde. Ces pratiques, loin d'être anecdotiques, structurent l'accès différencié à la parentalité selon la race et la classe.

Roberts souligne le poids des injonctions sociales liées aux rôles familiaux : dans la société états-unienne, toutes les femmes sont perçues comme des mères potentielles ou réelles. La maternité devient ainsi une responsabilité incontournable. La majorité des jeunes filles s'attendent à avoir un enfant un jour, et celles qui n'en veulent pas sont vues comme « anormales » (Roberts, 2022). Pour la sociologue, définir les femmes à travers leur fonction

reproductive permet de comprendre pourquoi toute dévalorisation de cet aspect représente une atteinte directe à leur dignité. Cela devient encore plus problématique lorsque les normes de la maternité — inspirées de modèles blancs et bourgeois — sont imposées à des femmes noires dont les réalités économiques, sociales et culturelles s'en écartent. Ces écarts engendrent non seulement un sentiment de culpabilité, mais aussi une surveillance et un contrôle renforcés de leur vie familiale.

Pour Roberts, ces formes de criminalisation et d'intervention violent les droits des femmes à la vie privée, ainsi que leur propre conception de la maternité. L'option punitive choisie par le gouvernement perpétue la dévalorisation historique des femmes noires en tant que figures maternelles. L'autrice montre ainsi comment les agences gouvernementales soumettent les mères noires à une surveillance accrue, notamment via le système de protection de l'enfance. Les décisions liées à la garde ou au placement des enfants penchent souvent en faveur de familles blanches, aux dépens de familles racisées (Roberts, 2014). Ces pratiques provoquent une séparation forcée des enfants de leurs parents biologiques, engendrant de lourds traumatismes familiaux, tout en nourrissant les inégalités raciales dans le système judiciaire pour mineur·es.

Les services de protection de l'enfance, censés aider, deviennent en réalité des institutions oppressives (Roberts, 2022). Ils ciblent davantage les familles noires, en particulier celles vivant dans la pauvreté. Ce ciblage contribue au maintien d'un système de pouvoir raciste. Roberts note que la surveillance des familles suit une géographie raciale : elle s'exerce principalement dans les quartiers noirs ségrégués. Ce quadrillage permet à l'État de contenir et de contrôler ces populations, déjà affectées par un désinvestissement structurel.

Roberts conclut que ce système de surveillance familiale terrorise les familles noires — et que tel est précisément son objectif (Roberts, 2022). À ses yeux, la surveillance familiale, dans ses différentes formes historiques, a toujours eu pour but d'assujettir les groupes politiquement marginalisés et de consolider un ordre politique injuste, sous couvert de protéger les enfants (Roberts, 1997). Elle en détaille les mécanismes : perquisitions sans mandat, visites à domicile par des travailleur·euses sociaux·ales, civils chargés d'alerter les autorités, retrait d'enfants, placements en famille d'accueil, poursuites judiciaires contre les parents accusés de maltraitance,

voire rupture définitive du lien parental en cas de non-conformité aux directives des services concernés. Ces pratiques rappellent les logiques du système carcéral, que les mouvements abolitionnistes cherchent précisément à abolir.

Abolir pour reconstruire

Dorothy Roberts en vient à une conclusion sans appel : ce que l'on appelle communément « système de protection de la jeunesse » fonctionne, dans les faits, comme un système de contrôle et de surveillance familiale. Il cible de manière disproportionnée les mères noires, en les soumettant à des accusations, des enquêtes intrusives, à une régulation constante de leur vie familiale, et, souvent, à la séparation de leurs enfants (Roberts, 2014). Ces derniers sont placés en famille d'accueil sous la supervision d'institutions étatiques, et les droits parentaux peuvent être légalement rompus si les familles ne se conforment pas aux exigences du système (Roberts, 2022). Loin de protéger les enfants, ce système engendre traumatismes, ruptures affectives durables et reproduction des inégalités raciales. Pour Roberts, cette violence institutionnelle ne relève pas d'un dysfonctionnement, mais d'un projet structurel : les politiques de surveillance familiale sont profondément enracinées dans des logiques post-esclavagistes, racistes, capitalistes et patriarcales, qui visent à contrôler les populations marginalisées sous couvert de protection (Roberts, 2022).

Dans sa perspective, il ne s'agit pas simplement d'améliorer le système, mais de le supprimer entièrement : « on ne peut pas réparer un système fondé sur la suprématie blanche, le sexisme, l'hétérosexisme et le capitalisme. Il faut l'abolir » (Roberts et Ngana, 2023, p. 103). L'abolition au sens de Roberts devient alors une démarche radicale de réinvention sociale, qui dépasse le cadre de la protection de l'enfance pour interroger les fondements mêmes de la justice sociale et des politiques publiques. L'abolition, dans la pensée de Roberts, ne signifie pas ignorer les situations de violence ou de négligence infantile. Elle insiste au contraire sur l'importance de développer des réponses réelles et efficaces aux souffrances vécues par les enfants (Roberts et Ngana, 2023). Mais cela ne peut se faire, selon elle, au prix de la destruction des liens familiaux. Il s'agit donc d'imaginer des formes de soutien communautaire, des politiques sociales robustes, des structures locales d'entraide capables de renforcer les familles plutôt que de les punir. L'abolition implique une transformation radicale de la manière dont la société conçoit la sécurité, les soins, la parentalité et la responsabilité collective.

Ainsi, Roberts propose un horizon où les familles noires, et plus largement les communautés marginalisées, ne sont plus traitées comme des objets de surveillance, mais comme des sujets politiques à part entière. Elle montre comment la justice reproductive — le droit d’avoir ou de ne pas avoir d’enfants, de les élever dans la dignité et la sécurité — est indissociable de la justice sociale. Les poursuites contre les mères noires pour usage de drogues pendant la grossesse, par exemple, ne répondent pas à une logique de soin, mais renforcent un ordre social racialisé et genré, où la pauvreté devient un motif de criminalisation (Roberts, 2022). Dans ce système, le contrôle remplace l’aide, et la séparation prend le pas sur la réparation.

En définitive, Roberts appelle à démanteler les structures discriminatoires et à bâtir des alternatives qui respectent la dignité des femmes noires comme mères et soignantes. Son projet abolitionniste s’inscrit dans un mouvement plus large de refus des logiques carcérales et de surveillance, pour penser une société où la protection des enfants ne se ferait plus contre leurs familles, mais avec elles. Il s’agit de repolitiser la maternité noire en reconnaissant ses contraintes structurelles et en l’inscrivant au cœur des luttes pour la justice raciale, reproductive et sociale.

Conclusion: Ancrer les apports de Dorothy Roberts au Québec

Dès les années 1980, le Québec a vu émerger des représentations importées du contexte états-unien, comme celles de la « Welfare Queen » et de la « crack mother » (Davies et Shragge, 1992), notamment sous les traits de « la Noire reine des allocs » mettant au monde des « bébés du crack » (Maynard, 2018). Ces figures ont nourri un imaginaire collectif racialisé et classiste dans lequel les mères noires sont perçues comme irresponsables, déviantes, voire menaçantes pour l’ordre social (Swift, 1995). Or, bien que la consommation de drogues pendant la grossesse traverse toutes les classes sociales, ce sont principalement les femmes pauvres et racisées qui font l’objet de surveillance, de sanctions juridiques et de retraits d’enfants (Boyd, 1999). Au Canada, comme l’a montré Swift (1995), la catégorie de « négligence » constitue un outil de tri social déguisé, justifiant des interventions étatiques différenciées selon la classe et la race, sans être explicitement racialisées. Ces interventions reposent sur des normes implicites de maternité

blanche et bourgeoise, où toute déviation — raciale, culturelle ou économique — devient un marqueur de dangerosité.

C'est précisément à l'intersection de ces logiques de pouvoir que s'inscrit la pensée de Dorothy Roberts. En articulant les rapports de race, de genre et de classe, elle dévoile la manière dont l'État produit une maternité normative (O'Reilly, 2023), imposant des critères hétéronormatifs, blancs et de classe moyenne à toutes les mères. Dans ce cadre, la maternité noire, particulièrement lorsqu'elle est associée à la pauvreté, devient intrinsèquement suspecte. Cette lecture est particulièrement féconde pour le Québec, où l'imbrication du racisme et du sexisme dans les dispositifs de protection de la jeunesse reste peu interrogée. Si les travaux québécois soulignent la surreprésentation des enfants noirs dans les signalements à la DPJ (Bernard, 2004 ; Lavergne et al., 2009 ; Boatswain-Kyte et al., 2020), rares sont ceux qui analysent les mécanismes *genrés* de cette surveillance. Roberts déplace le regard : elle montre que ce ne sont pas seulement les *familles* noires, mais les *mères* noires, en tant que figures reproductives et sociales, qui sont particulièrement ciblées.

Cette logique punitive, qui privilégie le retrait d'enfants, s'inscrit dans une continuité historique de contrôle des populations racisées (Roberts, 2022). Pour Roberts, elle prolonge des pratiques de dislocation familiale héritées du colonialisme, de l'esclavage et des politiques eugénistes. Comme le rappelle Maynard (2018), le système canadien de protection de l'enfance a longtemps servi d'outil de gestion raciale et sexuelle des groupes marginalisés — Noirs, Autochtones, immigrés pauvres. Le Québec ne fait pas exception. La surveillance étatique contemporaine prolonge ce que Hartman (1997) a nommé « l'apparentialisation forcée » : un dispositif politique visant à fragmenter les liens familiaux noirs pour mieux contrôler les corps et les subjectivités.

À ce jour, aucun cadre théorique équivalent à celui de Roberts n'a été développé au Québec pour penser l'imbrication entre racisme, sexisme et pouvoir institutionnel dans le champ de la parentalité. En ce sens, cet article constitue une invitation à ouvrir un espace réflexif et politique pour penser les spécificités québécoises dans un dialogue fécond avec les traditions afro-féministes critiques nord-américaines. Traduire Dorothy Roberts, c'est aussi traduire les

luttons, les résistances et les savoirs des mères noires d'ici — pour qu'elles cessent d'être considérées comme des sujets à réformer, et soient enfin reconnues comme des actrices politiques à part entière.

Bibliographie

- Alexander, M. (2011). *The new Jim Crow: Mass incarceration in the age of colorblindness*. The New Press.
- Amore, J. (2023). *Do you see what we carry? A digital content analysis of Black mothering affective experiences* [Master's thesis, Virginia Polytechnic Institute and State University]. <https://vtechworks.lib.vt.edu/server/api/core/bitstreams/b669939d-5152-40a9-95d1-503575be86e5/content>
- Bardone-Cone, A. M., & Boyd, C. A. (2007). Psychometric properties of eating disorder instruments in Black and White young women: Internal consistency, temporal stability, and validity. *Psychological Assessment, 19*(3), 356–362. <https://doi.org/10.1037/1040-3590.19.3.356>
- Bernard, L. (2004). *Discrimination systémique des jeunes Haïtiens au sein du système québécois de protection de la jeunesse* [Conference presentation]. *4e colloque de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes*. https://aqpv.ca/wp-content/uploads/2004_j7.pdf
- Bernheim, E. (2023). Droit des pauvres, pauvres droits : la Chambre de la jeunesse, au carrefour des inégalités et de la nouvelle gestion publique. *Les Cahiers de droit, 64*(1), 11–49. <https://doi.org/10.7202/1097335ar>
- Bezusko, A. (2013). Criminalizing Black motherhood: How the war welfare was won. *Souls: A Critical Journal of Black Politics, Culture, and Society, 15*(1–2), 39–55. <https://doi.org/10.1080/10999949.2013.803813>
- Biland, É. (2019). *Gouverner la vie privée : l'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*. ENS Éditions.
- Bloom, L. R. (2009). “When one person makes it, we all make it”: A study of Beyond Welfare, a women-centered community-based organization that helps low-income mothers achieve personal and academic success. *International Journal of Qualitative Studies in Education, 22*(4), 485–503. <https://doi.org/10.1080/09518390902740597>
- Boatswain-Kyte, A., Dejean, B. F., & Diakho, M. (2023). Racisme anti-Noir, profilage racial et système de protection de la jeunesse au Québec. *Nouvelles pratiques sociales, 33*(2), 54–75. <https://doi.org/10.7202/1107877ar>
- Boatswain-Kyte, A., Esposito, T., & Trocmé, N. (2020). A longitudinal jurisdictional study of Black children reported to child protection services in Quebec, Canada. *Children and Youth Services Review, 116*, 105219. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105219>
- Bourdages, J., Bourque, M., & Bernheim, E. (2023). Protéger ou punir? Les droits de la jeunesse dans tous leurs états : regards critiques et transformations en actes. *Nouvelles pratiques sociales, 33*(2), 18–28. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2023-v33-n2-nps08939/>
- Boyd, S. C. (1999). *Mothers and illicit drugs: Transcending the myths*. University of Toronto Press.
- Brown, B. A. (2022). Intensive mothering and the unequal school-search burden. *Sociology of Education, 95*(1), 3–22. <https://doi.org/10.1177/00380407211048453>

- Brunson, T. K. (2023). *Black women, citizenship, and the making of modern Cuba*. University Press of Florida.
- Byfield, N. (2014). *Savage portrayals: Race, media, and the Central Park jogger story*. Temple University Press.
- Caldwell, J., & Sinha, V. (2020). (Re)conceptualizing neglect: Considering the overrepresentation of Indigenous children in child welfare systems in Canada. *Child Indicators Research*, 13(2), 481–512. https://doi.org/10.1007/s12187-019-09676-w?urlappend=%3Futm_source%3Dresearchgate.net%26utm_medium%3Darticle
- Cammett, A. (2016). Welfare queens redux: Criminalizing Black mothers in the age of neoliberalism. *Southern California Interdisciplinary Law Journal*, 25, 363–402.
- Cénat, J. M., McIntee, S. E., Mukunzi, J. N., & Noorishad, P. G. (2021). Overrepresentation of Black children in the child welfare system: A systematic review to understand and better act. *Children and Youth Services Review*, 120, 105714. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105714>
- Collins, P. H. (2013). The meaning of motherhood in Black culture and Black mother/daughter relationships. In *Handbook of the sociology of gender* (pp. 325–340). Routledge.
- Crenshaw, K. W. (2011). From private violence to mass incarceration: Thinking intersectionally about women, race, and social control. *UCLA Law Review*, 59, 1418–1472. <https://www.uclalawreview.org/from-private-violence-to-mass-incarceration-thinking-intersectionally-about-women-race-and-social-control/>
- Crenshaw, K. W., Ocen, P., & Nanda, J. (2015). *Black girls matter: Pushed out, overpoliced, and underprotected* [Report]. Center for Intersectionality and Social Policy Studies, Columbia Law School. https://scholarship.law.columbia.edu/faculty_scholarship/3227.
- Darmon, M. (1999). Les « entreprises » de la morale familiale. *French Politics, Culture & Society*, 17(3), 1–19. <https://doi.org/10.3167/153763799782378375>
- Davies, L., & Shragge, E. (1992). Jeunes noirs sous protection : une prise en charge communautaire. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 85–99. <https://doi.org/10.7202/301177ar>
- Desmond, M., & Valdez, N. (2013). Unpolicing the urban poor: Consequences of third-party policing for inner-city women. *American Sociological Review*, 78(1), 117–141. <https://doi.org/10.1177/0003122412470829>
- Dionne, E. J. (2020). *Lifting as we climb: Black women's battle for the ballot box*. Penguin Books.
- Dow, D. M. (2015). Negotiating “the welfare queen” and “the strong Black woman”: African American middle-class mothers’ work and family perspectives. *Sociological Perspectives*, 58(1), 36–55. <https://doi.org/10.1177/0731121414556546>
- Elliott, S., & Aseltine, R. H. (2013). Raising teenagers in hostile environments: How race, class, and gender matter for mothers’ protective carework. *Journal of Family Issues*, 34(6), 719–744. <https://doi.org/10.1177/0192513X12452253>

- Elliott, S., & Reid, M. (2016). The superstrong Black mother. *Contexts*, 15(1), 48–53. <https://doi.org/10.1177/1536504216628840>
- Elliott, S., & Reid, M. (2019). Low-income Black mothers parenting adolescents in the mass incarceration era: The long reach of criminalization. *American Sociological Review*, 84(2), 197–219. <https://doi.org/10.1177/0003122419833386>
- Emmanuel, C. (2015). Identité de groupe chez les Identitaires : esthétiser les siens, se distinguer des autres. *Interrogations*, 1–14. <https://revue-interrogations.org/Identite-de-groupe-chez-les>.
- Fante-Coleman, T., & Jackson-Best, F. (2020). Barriers and facilitators to accessing mental healthcare in Canada for Black youth: A scoping review. *Adolescent Research Review*, 5(2), 115–136. <https://doi.org/10.1007/s40894-020-00133-2>
- Ferguson, A. A. (2000). *Bad boys: Public schools in the making of Black masculinity*. University of Michigan Press.
- Frazier, E. F. (1939). The present status of the Negro family in the United States. *The Journal of Negro Education*, 8(3), 376–382. <https://doi.org/10.2307/2292637>
- Frazier, E. F. (1950). Problems and needs of Negro children and youth resulting from family disorganization. *The Journal of Negro Education*, 19(3), 269–277. <https://doi.org/10.2307/2966484>
- Frazier, E. F. (1953). The theoretical structure of sociology and sociological research. *The British Journal of Sociology*, 4(4), 293–311. <https://doi.org/10.2307/587106>
- Frazier, F. E. (1927). The pathology of race prejudice. *The Forum*, 77(6), 856–862. <https://www.crisisopportunity.org/articles/pathology.html>
- Frazier, E. F., & Edwards, G. F. (1968). *On race relations: Selected writings*. University of Chicago Press.
- Goffman, E. (1955). On face-work: An analysis of ritual elements in social interaction. *Psychiatry*, 18(3), 213–231. <https://doi.org/10.1080/00332747.1955.11023008>
- Goffman, A. (2009). On the run: Wanted men in a Philadelphia ghetto. *American Sociological Review*, 74(3), 339–357. <https://doi.org/10.1177/000312240907400301>
- Gurusami, S. (2017). Working for redemption: Formerly incarcerated Black women and punishment in the labor market. *Gender & Society*, 31(4), 433–456. <https://doi.org/10.1177/0891243217716114>
- Gurusami, S. (2019). Motherwork under the state: The maternal labor of formerly incarcerated Black women. *Social Problems*, 66(1), 128–143. <https://doi.org/10.1093/socpro/spx045>
- Gutman, H. G. (1972). Le phénomène invisible : la composition de la famille et du foyer noirs après la guerre de Sécession. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 27(4–5), 1197–1218. <https://www.jstor.org/stable/27578165>
- Hancock, A. M. (2003). Contemporary welfare reform and the public identity of the “welfare queen.” *Race, Gender & Class*, 10(1), 31–59. <https://www.jstor.org/stable/41675059>
- Hancock, A. M. (2004). *The politics of disgust: The public identity of the welfare queen*. New York University Press.

- Lafortune, G., & Kanouté, F. (2019). Récits d'expériences de jeunes issus de l'immigration en situation de décrochage : quand l'école « ne marche pas » ou est un bad trip. *Éducation et francophonie*, 47(1), 131–148. <https://doi.org/10.7202/1060851ar>
- Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J., & Descôteaux, M. È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233–241. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_131_22_la_reponse.pdf
- Levin, J. (2013). *The Queen: The forgotten life of Elizabeth Woodville, mother of the Princes in the Tower*. Pegasus Books.
- Maynard, R. (2018). *Policing Black lives: State violence in Canada from slavery to the present*. Fernwood Publishing.
- Maynard, K. (2018). To be Black. To be a woman. Can dramatherapy help Black women to discover their true self despite racial and gender oppression? *Dramatherapy*, 39(1), 31–48. <https://doi.org/10.1080/02630672.2018.1432668>
- McCormick, A., Schmidt, K., & Terrazas, S. (2017). LGBTQ youth in the child welfare system: An overview of research, practice, and policy. *Journal of Public Child Welfare*, 11(1), 27–39. <https://doi.org/10.1080/15548732.2016.1221368>
- McTavish, J. R., McKee, C., Tanaka, M., & MacMillan, H. L. (2022). Child welfare reform: A scoping review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(21), 14071. <https://doi.org/10.3390/ijerph192114071>
- Morris, E. W., & Perry, B. L. (2016). The punishment gap: School suspension and racial disparities in achievement. *Social Problems*, 63(1), 68–86. <https://doi.org/10.1093/socpro/spv026>
- Morris, K., Mason, W., Bywaters, P., Featherstone, B., Daniel, B., Brady, G., & Webb, C. (2018). Social work, poverty, and child welfare interventions. *Child & Family Social Work*, 23(3), 364–372. <https://doi.org/10.1111/cfs.12423>
- Moynihan, D. P. (1965). The Negro family: The case for national action. In L. Rainwater & W. L. Yancey (Eds.), *The Moynihan report and the politics of controversy* (pp. 39-124). MIT Press.
- Moynihan, D. P., Rainwater, L., & Yancey, W. L. (1967). *The Moynihan report and the politics of controversy*. MIT Press.
- Nadasen, P. (2007). From widow to “welfare queen”: Welfare and the politics of race. *Black Women, Gender & Families*, 1(2), 52–77. https://www.jstor.org/stable/10.5406/blacwomegendfami.1.2.0052?utm_source=chatgpt.com
- Nash, J. C. (2018). *Black feminism reimagined: After intersectionality*. Duke University Press.
- O'Reilly, A. (2023). *Normative motherhood: Regulations, representations, and reclamations*. Demeter Press.

- Owusu-Bempah, A., & Wortley, S. (2014). Race, crime, and criminal justice in Canada. In S. M. Bucerius & M. Tonry, *The Oxford handbook of ethnicity, crime, and immigration* (pp. 281–301). Oxford University Press.
<https://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=sVRuDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA281#v=onepage&q&f=false>
- Pleau, A. (2013). *Les effets de la judiciarisation sur l'implication parentale en protection de la jeunesse : Perceptions des intervenants* [Master Thesis, Laval University]. Bibliothèque et Archives Canada.
<https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/thesescanada/vol2/QQLA/TC-QQLA-29609.pdf>
- Rich, A. (1984). Notes toward a politics of location. In M. Diaz-Diocaretz & Iris M. Zavala, *Contexts of feminist theory* (pp. 7–22). De Gruyter. <https://doi.org/10.1075/ct.1.03ric>
- Rich, C. G. (2016). Reclaiming the welfare queen: Feminist and critical race theory alternatives to existing anti-poverty discourse. *Southern California Interdisciplinary Law Journal*, 25, 257–304. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/scid25&i=261>
- Rios, V. M. (2011). *Punished: Policing the lives of Black and Latino boys*. New York University Press.
- Roberts, D. E. (1990). Punishing drug addicts who have babies: Women of color, equality, and the right of privacy. *Harvard Law Review*, 104(6), 1419–1482.
<https://doi.org/10.2307/1341597>
- Roberts, D. E. (1993a). Racism and patriarchy in the meaning of motherhood. *American University Journal of Gender and the Law*, 1, 1–38.
<https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/ajgsp1&i=15>
- Roberts, D. E. (1993b). The value of Black mothers' work. *Connecticut Law Review*, 26, 871–899. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/conlr26&i=889>
- Roberts, D. E. (1996). Unshackling Black motherhood. *Michigan Law Review*, 95(4), 938–1020.
<https://repository.law.umich.edu/mlr/vol95/iss4/8>
- Roberts, D. E. (2011). Prison, foster care, and the systemic punishment of Black mothers. *UCLA Law Review*, 59(6), 1474–1501. <https://www.uclalawreview.org/prison-foster-care-and-the-systemic-punishment-of-black-mothers-2/>
- Roberts, D. E. (2014). *Killing the Black body: Race, reproduction, and the meaning of liberty* (20th anniversary ed.). Vintage. (Original work published 1997)
- Roberts, D. E. (2022). *Torn apart: How the child welfare system destroys Black families—and how abolition can build a safer world*. Basic Books.
- Roberts, D. E., & Ngana, C. (2023). Killing the Black body: The urgency of reproductive justice. *International Journal of Ethical Leadership*, 10(1), 9–21.
<https://scholarlycommons.law.case.edu/ijel/vol10/iss1/9>
- Sandefur, R. L. (2008). Access to civil justice and race, class, and gender inequality. *Annual Review of Sociology*, 34, 339–358. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.34.040507.134534>
- Shedd, C. (2015). *Unequal city: Race, schools, and perceptions of injustice*. Russell Sage Foundation.

- Schram, S. F., Soss, J., Fording, R. C., & Houser, L. (2009). Deciding to discipline: Race, choice, and punishment at the frontlines of welfare reform. *American Sociological Review*, 74(3), 398–422. <https://doi.org/10.1177/000312240907400304>
- Shragge, E. (1988). Welfare reform: Quebec style or Poor Law Reform Act—1988. *Canadian Review of Social Policy*, 22, 13–19. <https://www.jstor.org/stable/45407887>
- Skiba, R. J., Horner, R. H., Chung, C. G., Rausch, M. K., May, S. L., & Tobin, T. (2011). Race is not neutral: A national investigation of African American and Latino disproportionality in school discipline. *School Psychology Review*, 40(1), 85–107. <https://psycnet.apa.org/record/2011-07091-006>
- Swift, K. J. (1995). Missing persons: Women in child welfare. *Child Welfare*, 74(3), 486–502. <https://www.jstor.org/stable/45399058>
- Thomas, H. (2010). Les vulnérables : la démocratie contre les pauvres. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), 289–292. <https://doi.org/10.7202/1003185ar>
- Threadcraft, S. (2016). *Intimate justice: The Black female body and the body politic*. Oxford University Press.
- Wacquant, L. (2009). *Punishing the poor: The neoliberal government of social insecurity*. Duke University Press.
- Wacquant, L. (2010). Crafting the neoliberal state: Workfare, prisonfare, and social insecurity. *Sociologie Românească*, 8(3), 5–23.
-

About the author:

Amani Braa Amani Braa est docteure en sociologie à l'Université de Montréal, avec mention exceptionnelle. Sa thèse porte sur les expériences familiales de la radicalisation. Elle détient une Licence en Langues, Cultures, Sociétés et Religions du Moyen-Orient (Université Cà Foscari de Venise) et une maîtrise en Médiation Inter-méditerranéenne (Erasmus Mundus: Université Paul Valéry de Montpellier, Universidad Autonoma de Barcelona et Universita Ca' Foscari de Venise). À partir des récits des concerné-es, Amani s'intéresse aux intersectionnalité(s) et aux inégalités structurelles et sociales, déviance(s), contrôles sociaux et radicalisation(s) et aux dynamiques familiales. Amani est chargée de cours en criminologie, à l'Université de Montréal et chargée de recherche sur l'Europe au CÉRIUM (Centre d'études et de recherches internationales).

Citing this article:

Braa, Amani. (2025). La maternité noire de Dorothy Roberts. *Global Media Journal -- Canadian Edition*, 16 (1), pp. 37-57.
